

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE FERCE

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/180 en date du 22 août 2013 une enquête publique est ouverte à la mairie de Fercé, pendant une période de 31 jours du 23 septembre au 23 octobre 2013 inclus, portant sur la demande d'autorisation présentée par la société Lafarge Granulats Ouest en vue de renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière « la Forêt de Javardan » pendant 30 ans, l'approfondir et l'étendre ainsi que verser des stériles et stocker ponctuellement des déchets inertes dans l'ancienne carrière de « La Grée » situées toutes les deux à Fercé.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2510-1, 2515-1-a et à déclaration sous le numéro 2517-3 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Claude LACOUR est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean LE MOINE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Fercé, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- Lundi 23 septembre 2013 de 9 H à 12 H,
- Vendredi 4 octobre de 9 H à 12 H,
- Mercredi 9 octobre de 9 H à 12 H,
- Samedi 19 octobre de 9 H à 12 H,
- Mercredi 23 octobre de 9 H à 12 H.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Fercé aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Fercé.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Fercé pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société Lafarge Granulats Ouest.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.